

DANS L'ACTUALITE du 6 au 9 novembre 2015

Textes officiels

JORF n° 0260 du 8 novembre 2015

Siège du tribunal administratif de la Martinique

[Décret n° 2015-1444 du 6 novembre 2015 modifiant le code de justice administrative \(partie réglementaire\) et fixant le siège du tribunal administratif de la Martinique](#)

JORF n° 0259 du 7 novembre 2015

Publication la liste des communes situées en zone blanche à raccorder avant fin 2016

[Arrêté du 5 novembre 2015 fixant la liste complémentaire des centres-bourgs de communes bénéficiant de l'extension du programme de couverture du territoire en services mobiles](#)

[Avis n° 2015-1219 du 8 octobre 2015 sur un projet de décret relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique, prises sur le fondement de l'article 4 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 modifiée relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives](#)

JORF n°0258 du 6 novembre 2015

Décret, qui est seulement applicable à l'Etat et à ses établissements publics à caractère administratif, prévoit les conditions d'application du droit de saisir l'administration par voie électronique

[Décret n° 2015-1404 du 5 novembre 2015 relatif au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique](#)

Recensement des démarches exclues du champ d'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique

[Décret n° 2015-1405 du 5 novembre 2015 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique, prises sur le fondement de l'article 4 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives \(services du Premier ministre\)](#)

[Décret n° 2015-1408 du 5 novembre 2015 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique \(ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie\)](#)

[Décret n° 2015-1424 du 5 novembre 2015 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique \(ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt\)](#)

[Décret n° 2015-1425 du 5 novembre 2015 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique \(ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique\)](#)

[Décret n° 2015-1426 du 5 novembre 2015 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique \(ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité\)](#)

Circulaire

A compter du 1er janvier 2018, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles attribue au bloc communal une compétence exclusive et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La présente instruction demande aux Préfets d'accompagner les collectivités dans cette réforme

[Instruction du Gouvernement du 21 octobre 2015 relative à l'attribution de la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations \(GEMAPI\)](#)

Source : circulaire.legifrance.gouv.fr du 28/10/2015

Jurisprudence

Conditions pour qu'une association ayant un ressort national ait intérêt à agir à l'encontre d'une décision administrative ayant un champ d'application territorial

[CE 4 novembre 2015 *la Ligue des droits de l'homme*, req. n° 375178](#)

Zones de préemption

[CE 4 novembre 2015 *commune d'Aureille*, req. n° 375005](#)

Obligation de notification posée par l'article R. 600-1 du code de l'urbanisme

[CE 4 novembre 2015 *M. A*, req. n° 387074](#)

Suspension de l'exécution des arrêtés préfectoraux du conseil de la métropole Aix-Marseille-Provence

[TA Marseille Ordonnance 6 novembre 2015 *commune d'Eguilles*, req. n° 1508734](#)

Vu par ailleurs

Contrat public

Les nouveautés du projet de décret

[Plus léger que l'actuel texte - 158 articles au lieu de 295 - le projet de décret n'est sans doute pas révolutionnaire, mais il comporte toutefois quelques nouveautés. Et aussi, comme d'habitude, des formulations un peu alambiquées.](#)

Source: achatpublic.info du 06/11/2015

Projet de décret relatif aux marchés publics : donnez votre avis jusqu'au 4 décembre !

[Le ministère de l'Économie organise une consultation sur le très attendu projet de décret relatif aux marchés publics. Les observations sont à transmettre avant le 4 décembre 2015.](#)

Source : gazette des communes du 06/11/2015

Marchés publics de travaux : qui est responsable ?

[Dans une décision du 21 octobre 2015, le Conseil d'Etat a été saisi de questions relatives à l'engagement de différents types de responsabilité : décennale, du fournisseur et contractuelle.](#)

Source : localtis.info du 06/11/2015

Lancement d'une consultation publique sur le projet de décret achevant la transposition des directives « marchés publics »

[Publiées le 28 mars 2014 au Journal Officiel de l'Union européenne, les directives « marchés publics » doivent être transposées en droit interne au plus tard le 18 avril 2016. Prise sur le fondement de la loi de simplification de la vie des entreprises, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics transpose les mesures de niveau législatif.](#)

Source : DAJ du 05/11/2015

Urbanisme

Les panneaux d'affichage géants autorisés aux abords des stades

[La disposition était passée un peu inaperçue, et pour cause : c'est à l'article 223 de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite "loi Macron", que s'est glissée une mesure dérogeant au droit commun en matière d'affichage public.](#)

Source : localtis.info du 09/11/2015

Collectivité territoriale

Les territoires urbains se mettent en ordre de marche

[L'Association des maires de grandes villes de France et l'Association des communautés de France se marient le 6 novembre 2015. Objectif : peser dans le nouveau paysage territorial. Le Premier ministre Manuel Valls présidera la cérémonie. Le nouveau groupement représentera près de la moitié de la population nationale. Le premier magistrat \(LR\) de Toulouse, Jean-Luc Moudenc le présidera.](#)

Source : la gazette des communes du 05/11/2015

Transport

Plaine Commune accueillera le village olympique...si Paris organise les JO en 2024

Le comité de candidature de Paris 2024 a retenu le site de Pleyel-Bords de Seine, sur le territoire de Plaine Commune, comme site d'implantation du village olympique. Principaux atouts de cette localisation : la proximité du Stade de France et du futur centre nautique et la présence de la Seine.

Source : le Moniteur du 06/11/2015

Vu dans les revues

AJDA n° 37-2015 du 9 novembre 2015 p.2089, *Ligne de tramway : légalité de la déclaration d'utilité publique*, par Déborah de Paz

AJDA n° 37-2015 du 9 novembre 2015 p.2095, *Intérêt à agir contre une autorisation d'urbanisme*, par Antoine Durup de Baleine

Presse

Lycées, emploi, transports... à quoi servent les régions ?

Le 1er janvier 2016, la France ne comptera plus que treize régions métropolitaines – 12 nouvelles régions et la collectivité territoriale de Corse. Pour les animer, 1 671 conseillers régionaux et 51 membres de l'Assemblée de Corse seront élus les 6 et 13 décembre. La Guadeloupe et la Réunion éliront également un total de 86 conseillers régionaux.

Source : Le Monde.fr du 09/11/2015

Climat : des ministres à Paris pour une répétition générale avant la COP21

« Une espèce de répétition générale avant la conférence de Paris. » Les mots choisis par Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères, pour qualifier la « pré-COP » qui s'est ouvert dimanche 8 novembre dans la capitale française, rappellent – s'il en était besoin – l'imminence de l'événement.

Source : Le Monde.fr du 08/11/2015

Le bras de fer continue entre Hidalgo et Macron

[Anne Hidalgo, la maire de Paris, n'a toujours pas digéré la loi du ministre de l'Économie, qui a créé en septembre douze zones touristiques internationales \(ZTI\) à Paris.](#)

Source : lejdd.fr du 08/11/2015